

ATTESTATION DE QUALIFICATION SPORT ADAPTÉ AQSA – 2018-2019

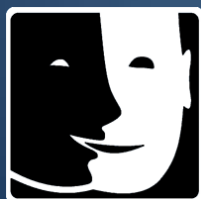


LIGUE SPORT ADAPTÉ ILE DE FRANCE

PRÉSENTATION



60 000 licenciés



L'**AQSA** est une formation complémentaire qui favorise l'acquisition de compétences pour intervenir auprès de personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques.

Elle s'inscrit également dans le contexte des conventions signées entre la FFSA et des fédérations délégataires de disciplines sportives ou des fédérations affinitaires.

Par cette formation, la FFSA contribue à l'insertion des personnes dont elle a la responsabilité, dans des associations affiliées aux fédérations sportives agréées par l'État ou dans des structures de loisirs à caractère sportif.

ATTESTATION DE QUALIFICATION SPORT ADAPTÉ

Module 1 (21h)

Connaissance des personnes déficientes intellectuelles, des APS et de leur environnement

Module 2 (21h ou 35h)

Intervention pédagogique axée sur une famille d'activité

Module 3 (20h ou 30h)

Stage pédagogique en situation

POUR QUI ?

L'AQSA est qualifiante pour des personnes titulaires d'un diplôme professionnel d'encadrement d'activité(s) physique(s) et sportive(s) auprès de tout public :

Titulaire d'un diplôme professionnel
d'encadrement APS auprès de tout public



Diplôme jeunesse et sports :
BEES, BPJEPS, DEJEPS



Diplôme de l'enseignement
supérieur : Licence STAPS



Diplôme de la branche
sport : CQP

Et est ouverte mais non qualifiante pour :

Bénévoles de clubs
(Module 1 et 2)

MODULE 1

Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'A.P.S. et de leur environnement.

OBJECTIFS

- **Acquérir** des connaissances réinvestissables sur le public relevant du Sport Adapté
- **Savoir adapter** une discipline sportive au public Sport Adapté (choisir les démarches d'intervention en fonction des besoins singuliers et interroger ses conceptions éducatives pour permettre au public d'apprendre et d'acquérir leur autonomie)
- **Connaître** les finalités de la FFSA et son organisation
- **Connaître** les structures relevant de l'action sociale, médico-sociale et santé mentale

CONTENUS

- **Notions** de handicap, déficiences et maladies
- **Présentation** des déficiences intellectuelles et les maladies psychiques
- **Représentation** du handicap et intervention éducative
- **Identification** du besoin des personnes
- **Démarches et séances pédagogiques**
- **Organisation** de la FFSA, secteurs de pratique, réglementations sportives, conventions
- **Modalités d'accueil** du public en situation de handicap en club
- **Licences, affiliation...**
- **Le secteur spécialisé** : caractéristiques, objectifs, organisation et missions

MODULE 2

Intervention pédagogique – Module centré sur une discipline sportive

OBJECTIFS

- **Concevoir** son intervention pour permettre aux personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques de comprendre et de progresser.
- **Analyser** la logique de l'activité pour mettre en œuvre des situations permettant au sujet d'apprendre.
- **Concevoir** l'activité dans une perspective de loisir ou de compétition.
- **Elaborer** des outils d'observation et d'évaluation.
- **Analyser** sa pratique.
- **Travailler** à partir des objectifs institutionnels et/ou associatifs du projet individuel du pratiquant, prendre en compte les attentes de la personne et identifier ses besoins.

CONTENUS

- **Le projet en relation avec les objectifs** de l'institution et/ou l'association.
- **Didactique** appliquée de la discipline sportive.
- **Référentiel des niveaux** d'évolution d'un sujet dans l'activité, pour évaluer, choisir des objectifs et des démarches pédagogiques.
- **Enseignement** de l'activité auprès de ces personnes.
- **L'aménagement du milieu.**
- **Organisation** des compétitions dans la discipline (FFSA et fédération délégataire de la discipline).
- **Séances pédagogiques** auprès de personnes déficientes mentales : préparation, animation, observation, évaluation

MODULE 3

Stage pédagogique en situation d'une durée de 20h (30h pour la mention APT) se déroule de manière fractionnée. Il s'agit de conduire son enseignement dans la durée.

COMPTECENCES ATTENDUES

- **Réinvestir** les compétences et connaissances élaborées durant les modules
- **Concevoir**, mettre en œuvre et évaluer un projet dans la discipline sportive partant des besoins des personnes accueillies dans l'activité
- **Evaluer** la portée de son intervention, les progrès des pratiquants afin de les communiquer aux personnes qui en ont la responsabilité (professionnels de structures spécialisées, responsables d'association sportive, parents...).

LE RAPPORT DE STAGE

- **La présentation** des personnes accueillies dans l'activité (caractéristiques, besoins);
- **Les objectifs visés**
- **Le contenu**, le déroulement et l'évaluation des séances, incluant les aménagements et moyens pédagogiques utilisés
- **Une analyse** de son intervention.

INSCRIPTION 2018-2019

3 sessions de formations sont programmées pour la saison 2018-2019

Du 22 au 24 octobre
2018

Du 25 au 27 février
2019

Du 22 au 25 avril
2019

L'inscription en ligne – Cliquez [ICI](#)

CONTACT



Esther Nommé
Ligue Sport Adapté Ile de France
06.73.47.07.92
esther.nomme@ffsa.asso.fr

